



Définition de l'îlot = Parcellaire APUR 2000

**Légende**

- Zone bleu sombre (incluse dans l'aléa)
- Zone bleu sombre hachurée
- Zone bleu clair (incluse dans l'aléa)
- Zone bleu clair hachurée
- Zone rouge
- 34.50 PHEC en m suivant le nivellement générale de la France (dit IGN 69) et limites des casiers qui leur sont associés
- Limites de parcelles (situation Décembre 1998)
- Limites d'arrondissements

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Équipement  
 Bureau de l'Urbanisme

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE PARIS

**P.P.R.I. - 75**

CARTE DU ZONAGE DU 18<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT  
 HOES BOIS DE BOULOGNE  
 ÉCHELLE 1/30000<sup>ÈME</sup>

Source :  
 APUR : Parcellaire APUR 2000  
 IGN : BD TOPO IGN 1998  
 SNS - Subdivision de Paris : lit de la Seine et quais

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour,  
 le 19 juillet 2005,  
 Le Préfet de la région Ile de France  
 Préfet de Paris  
 signé  
 Bertrand LANDRIEU